REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	13	13

Date de la convocation
12 juillet 2022

Date d'affichage
12 juillet 2022

Objet de la Délibération

SEANCE du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 20 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Nathalie Mougin, Caroline Beluche, Fanny Dubois, Virginie Hernandez, Martine Garniaux, Florence Baros
Mrs. Philippe Crépin ; Philippe Beluche, Michael Brun, Laurent Beaufrez, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Absents excusés : Lionel Bonsoir

Procuration : Lionel Bonsoir à Virginie Hernandez

Secrétaire de séance : M. Philippe Beluche

Public : M. Trucherey David

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_24-DE

Délibération n° 2022-24

Création d'un poste responsable périscolaire

Suite au recrutement d'une nouvelle directrice du centre accueil périscolaire, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps complet (35/35ème) à compter du 25 août 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'ouvrir un poste d'adjoint d'animation pour 35/35ème
- Approuve la mise à jour au 20 juillet 2022 du tableau des effectifs,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

VOTE : OUI à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 25/07/2022
Le Maire, Philippe Crépin

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	13	13

Date de la convocation
12 juillet 2022

Date d'affichage
12 juillet 2022

Objet de la Délibération

SEANCE du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 20 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Nathalie Mougin, Caroline Beluche, Fanny Dubois, Virginie Hernandez, Martine Garniaux, Florence Baros
Mrs. Philippe Crépin ; Philippe Beluche, Michael Brun, Laurent Beaufrez, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Absents excusés : Lionel Bonsoir

Procuration : Lionel Bonsoir à Virginie Hernandez

Secrétaire de séance : M. Philippe Beluche

Public : M. Trucherey David

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_25-DE

Délibération n° 2022-25

Cession de sentier communal, déclassement d'une parcelle de domaine public

Le maire propose au conseil municipal de procéder à l'incorporation dans le domaine privé communal d'un sentier communal.
Ce sentier est situé entre les parcelles AE 569 ; AE 735 ; AE 167 ; AE 117 et 118.
La partie située entre la limite avec les parcelles mentionnées ci-dessus représente un espace d'environ 200 m2 qui ne présente aucune utilité publique résiduelle. Cette surface sera réévaluée lors du bornage par le géomètre.

Le Maire propose en conséquence de procéder au déclassement de ce sentier.

Ce dernier tombe du même coup dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de procéder au déclassement de la partie du sentier communal,
- de soustraire de l'usage du public le terrain en question à la date du 20 juillet 2022
~~~~~

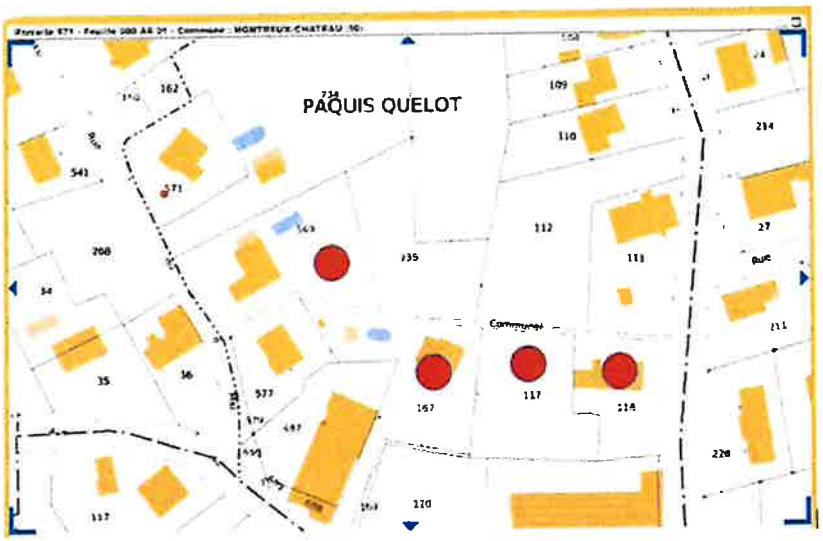

VOTE : 12/12 (Mr BRUN n'a pas pris part au vote car il est concerné)

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 25/07/2022
Le Maire, Philippe Crépin

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	13	13

Date de la convocation
12 juillet 2022

Date d'affichage
12 juillet 2022

Objet de la Délibération

SEANCE du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 20 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Nathalie Mougin, Caroline Beluche, Fanny Dubois, Virginie Hernandez, Martine Garniaux, Florence Baros
Mrs. Philippe Crépin ; Philippe Beluche, Michael Brun, Laurent Beaufrez, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Absents excusés : Lionel Bonsoir

Procuration : Lionel Bonsoir à Virginie Hernandez

Secrétaire de séance : M. Philippe Beluche

Public : M. Trucherey David

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_26-DE

Délibération n° 2022-26

Aliénation de gré à gré d'une parcelle de domaine privée

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de gré à gré du sentier communale située entre les parcelles AE 569 ; AE 735 ; AE 167 ; AE 117 et 118.

La Loi nº 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable en effet Ce sentier n'a jamais présenté une utilité pour le service public.

Le Maire envisage de la vendre au propriétaire des parcelles ci-dessus.

Il suggère de la vendre de gré à gré en déterminant un prix pour cette parcelle d'environ 200 m2, l'estimation des domaines n'étant pas requise dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Le prix moyen de vente au m2 sur Montreux-Chateau pouvant être estimé en moyenne à 10 € du m2, le Maire propose de retenir 10 € du m2. (voir délibération 2021-35 du 27/10/2021)

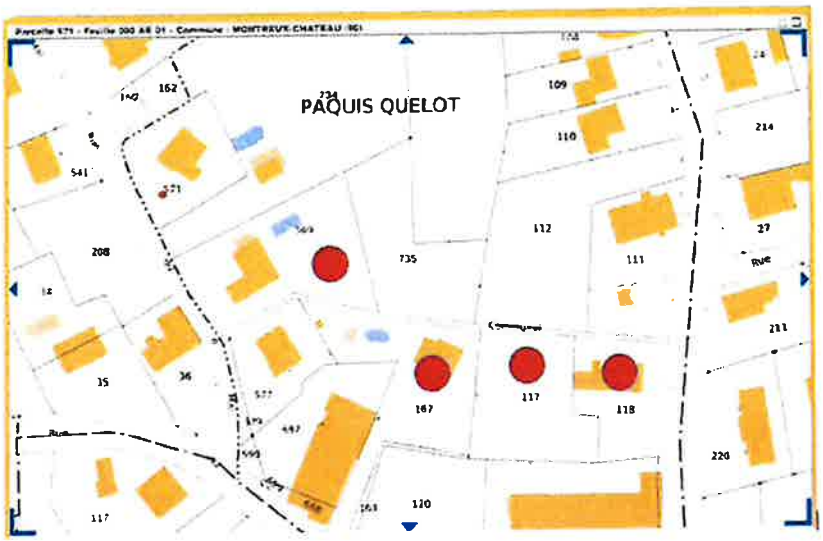

VOTE : 12/12 (Mr BRUN n'a pas pris part au vote car il est concerné)

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 25/07/22
Le Maire, Philippe Crépin

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	13	13

Date de la convocation
12 juillet 2022

Date d'affichage
12 juillet 2022

Objet de la Délibération

SEANCE du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 20 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Nathalie Mougin, Caroline Beluche, Fanny Dubois, Virginie Hernandez, Martine Garniaux, Florence Baros
Mrs. Philippe Crépin ; Philippe Beluche, Michael Brun, Laurent Beaufrez, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Absents excusés : Lionel Bonsoir

Procuration : Lionel Bonsoir à Virginie Hernandez

Secrétaire de séance : M. Philippe Beluche

Public : M. Trucherey David

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000718-20220720-2022_27-DE

Délibération n° 2022-27

Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Le Maire rappelle au conseil municipal la procédure mise en place pour recruter un adjoint administratif, catégo
Le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17.50/35
compter du 1er octobre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'ouvrir un poste de d'adjoint administratif principal 2ème classe pour 17.50/35ème
- De fermer le poste d'adjoint administratif 17.50/35ème
- Approuve la mise à jour au 20 juillet 2022 du tableau des effectifs,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y afferent

VOTE : OUI à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 25/07/2022
Le Maire, Philippe Crépin